

# Nouveau mode de paiement de vos factures

La direction générale des Finances publiques  
au service des collectivités territoriales et des usagers

## **TIPI** Titres Payables par Internet Un nouveau service pour faciliter les paiements



Le paiement en ligne par carte bancaire est accessible 24 heures / 24 et 7 jours / 7 depuis n'importe quel ordinateur, soit à partir du site internet de votre collectivité, soit à partir du site TIPI de la DGFIP : [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr)



- Facilite la vie des usagers
- Modernise la relation entre l'utilisateur et le service public
- Complète la gamme des moyens de paiement



## **TIPI** Titres Payables par Internet



Un nouveau service offert par votre collectivité pour payer vos factures

Un moyen de paiement sûr, facile et rapide

Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7j/7 et 24h/24) de façon sécurisée.

Le mode d'emploi est simple

Il suffit de vous munir de votre « Avis de Sommes à Payer » que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires au paiement y figurent.

- 1 > Connectez vous à l'adresse Internet indiquée
- 2 > Saisissez les renseignements demandés
- 3 > Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran
- 4 > Vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée, saisissez les coordonnées de votre carte bancaire
- 5 > Validez, vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement

Votre facture est réglée !